

Bourses d'études de longue durée toutes disciplines (sauf artistes et architectes)

= *Stipendien für Graduierte aller wissenschaftlichen Fächer*

= *Study Scholarships for Graduates of All Disciplines*

Appel à candidatures

Cette bourse d'études ou de complément de formation permettent de poursuivre des études en Allemagne.

Qui peut postuler?

- Cette bourse s'adresse aux étudiants de très bon niveau de toutes disciplines, titulaires d'une licence, d'un master ou d'un diplôme de fin d'études d'une grande école.
- Cette bourse NE s'adresse PAS aux candidats en Art et en Architecture. Ceux-ci peuvent déposer une demande dans le cadre des bourses d'études de longue durée pour artistes et architectes.
- Cette bourse NE s'adresse PAS aux candidats qui souhaitent faire une *Facharztausbildung* en Allemagne.

Que subventionne-t-on?

- des études de Master ou de post-diplôme en Allemagne au sein d'un établissement d'enseignement supérieur public ou reconnu par l'État allemand, en vue d'obtenir un Master/ Diplom ou de faire une spécialisation sanctionnés par un diplôme obtenu en Allemagne
ou
- une année universitaire en Allemagne (1ère ou 2ème année) au sein d'un établissement d'enseignement supérieur public ou reconnu par l'État allemand, en vue d'obtenir un Master /Diplom ou de faire une spécialisation, sanctionnée par un diplôme obtenu en France. Le candidat doit s'assurer au préalable que les enseignements suivis sont bien reconnus dans le cadre de son diplôme en France. Malgré le séjour en Allemagne, l'étudiant doit terminer ses études dans les délais prévus.

Durée de la bourse

- Pour des études de Master/Diplom ou une spécialisation sanctionnées par un diplôme en Allemagne:

- 1 à 2 années universitaires (10 à 24 mois) en fonction de la durée de la filière choisie
- Les bourses sont attribuées pour la durée d'études de la filière choisie (maximum 24 mois). Cependant, pour les bourses attribuées pour deux années universitaires, les résultats de la première année détermineront, si une prolongation de la bourse pour la deuxième année est possible ou non. Ceux-ci devront confirmer que le boursier est bien en mesure de mener à bien ses études dans les délais prévus.

- Les candidats effectuant, au moment où ils déposent leur demande bourse, la 1ère année de Master ou de complément de formation en Allemagne, peuvent demander un financement pour la 2ème année seulement. Une prolongation de la bourse est alors exclue.
- **Pour des études de Master ou une spécialisation sanctionnées par un diplôme en France :**
 - 1 année universitaire (7 à 10 mois), une prolongation de la bourse est exclue
 - La bourse prend effet à partir du 1er octobre de chaque année. En revanche, le DAAD peut proposer le financement de cours de langue avant le début de la bourse proprement dite.

Prestations liées à la bourse

- Allocation mensuelle de 850 €
- Couverture sociale (assurance maladie, accidents et responsabilité civile)
- Allocation forfaitaire pour frais de voyage, si ceux-ci ne sont pas pris en charge par l'établissement d'origine ou un tiers
- Allocation pour les études et la recherche (forfait annuel)

Sous certaines conditions, le boursier pourra également bénéficier des prestations complémentaires suivantes :

- Aide mensuelle au logement
- Supplément mensuel pour les membres de la famille accompagnant le boursier lors de son séjour (Époux, épouse, enfants)

Pour préparer linguistiquement le séjour en Allemagne, les boursiers peuvent bénéficier d'un financement par le DAAD :

- d'un cours de langue en ligne « Deutsch-Uni Online (DUO) » (www.deutsch-uni.com) pendant 6 mois, dès réception de l'avis de bourse
- si nécessaire : d'un cours de langue de 2, 4 ou 6 mois avant le début du séjour d'études. Le DAAD décide de l'attribution et de la durée du cours de langue en fonction du niveau de langue et du projet des boursiers. La participation au cours de langue est obligatoire si la filière choisie est enseignée en allemand.
- allocation pour un cours de langue choisi par le boursier pendant le séjour en Allemagne (prise en charge de 70 % du prix total)
- des frais pour de l'examen TestDaF passé, soit en France après réception de l'avis de bourse du DAAD, soit avant la fin du séjour d'études en Allemagne (remboursement)
- Pour les boursiers bénéficiant d'un cours de langue avant le début du séjour d'études: frais pour l'examen DSH ou l'examen de l'Institut Goethe passés pendant leur séjour en Allemagne (remboursement)

Critères de sélection

La sélection des boursiers est effectuée par une commission de sélection indépendante composée d'universitaires français et allemands. La sélection est principalement basée sur :

- les critères d'excellence universitaire et scientifique
- la motivation personnelle, le projet d'études

Conditions de candidature

Quelles sont les conditions à remplir pour postuler à cette bourse ?

- Être ressortissant français ou : Les ressortissants d'autres pays, à l'exception de l'Allemagne, peuvent poser leur candidature auprès du bureau du DAAD France à condition qu'ils soient domiciliés en France de façon permanente depuis au moins un an au moment du dépôt de leur dossier de candidature. Si ce n'est pas le cas, ils doivent s'adresser au bureau du DAAD ou à la représentation diplomatique allemande dans leur pays d'origine.
- La bourse est valable à partir du 1er octobre (semestre d'hiver) de chaque année, un début de séjour en avril (semestre d'été) est exclu.
- Le diplôme ne doit pas dater de plus de 6 ans au moment du dépôt de la candidature
- Les demandes des candidats résidant en Allemagne depuis plus de 15 mois à la date limite de dépôt des candidatures (31 janvier) ne seront pas prises en compte.
- Les candidats sont invités à présenter une lettre de l'établissement d'accueil attestant leur admission dans le cursus souhaité. Cette pièce est à fournir, au plus tard au mois de septembre suivant la candidature, avant l'entrée en vigueur de la bourse.
- La bourse ne sera versée que si le candidat est effectivement accepté dans le cursus visé : Il est donc indispensable que les candidats se renseignent préalablement quant aux modalités d'admission du ou des établissements dans lesquels ils veulent poursuivre leur formation.

Si le cursus choisi prévoit un stage ou séjour de plusieurs mois à l'étranger, celui-ci peut être financé sous certaines conditions :

- Le séjour est indispensable pour mener à bien vos études
- Le séjour ne représente pas plus d'un quart de la durée de votre bourse. Les séjours plus longs ne sont pas subventionnés, pas même en partie
- Le séjour n'a pas lieu en France

Connaissances linguistiques

- Il est en général nécessaire de pouvoir attester d'un niveau suffisant dans la langue d'enseignement pour pouvoir s'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur en Allemagne. Les candidats doivent se renseigner le plus tôt possible auprès du service d'accueil des étudiants étrangers de votre établissement d'accueil, afin de prendre connaissance du niveau requis pour votre inscription.
- Une bonne maîtrise de l'allemand est un prérequis pour mener à bien des études en Allemagne, en particulier en Sciences Humaines, mais certaines exceptions peuvent être faites pour des cursus enseignés entièrement en anglais.
- Le candidat devra joindre ce formulaire [« Information about your preferred master programmes »](#) indiquant clairement la langue d'enseignement et le niveau de langue qui est exigé (A1 à C2). Si l'anglais n'est pas la langue maternelle, fournir des justificatifs du niveau de langue datant de moins de 2 ans (TOEFL, TOEIC, etc.,).

Procédure de candidature

- Lisez attentivement les remarques complémentaires concernant la procédure de candidature ci-dessous
- Consultez les conditions de candidature générales et le guide de candidature (disponible en pdf sur www.daad-france.fr → *Trouver un financement* → *Aide à la candidature / Conditions générales*)
- Cherchez votre programme de bourses dans la base de données www.funding-guide.de (=Studienstipendien für Graduierte aller wissenschaftlichen Fächer / Study Scholarships for Graduates of All Disciplines)
- Cliquez ensuite sur le bouton « *Bewerbung einreichen / Submit application* ») qui vous renvoie vers le portail de candidature du DAAD
- Choisissez la langue du portail (allemand ou anglais) que vous ne pourrez plus changer après.

Remarques complémentaires concernant la procédure de candidature :

- Le dépôt du dossier de candidature se fait en ligne sur le portail du DAAD. À l'issue de la candidature en ligne, vous recevez un document récapitulatif (« Bewerbungszusammenfassung » / « application summary ») disponible sur le portail, contenant l'ensemble des pièces de votre candidature.
- Une fois le délai passé, il ne sera plus possible de déposer de candidature.
- Le portail de candidature est accessible au plus tard 6 semaines avant la date limite de candidature et est ouvert jusqu'à minuit le dernier jour de candidature.
- la licence doit être validée au plus tard à la session de juin de l'année universitaire en cours
- le candidat peut, le cas échéant, également joindre toute attestation susceptible de soutenir la candidature (certificats de stages, certificats de travail, etc.)
- Contrairement aux indications du site allemand, **nous n'exigeons pas de traduction en allemand de l'ensemble des documents** à joindre.
- **Les candidatures sont à rédiger en français ou en anglais.**

NB : La copie des diplômes et attestations ne doit pas être certifiée conforme lors du téléchargement des pièces à joindre. Si votre candidature devait être retenue, l'administration du DAAD à Bonn est en mesure d'exiger une copie certifiée conforme.

Dans un premier temps, vous pouvez vous-même traduire certains documents (diplômes et relevés de notes) s'ils ne sont pas en français, allemand ou anglais. Dans certains cas, l'administration du DAAD à Bonn pourrait exiger une traduction assermentée.

1. Pièces à joindre en français ou anglais (à uploader sur le portail de candidature)

- **Le formulaire de candidature** rempli (disponible sur le portail)
- **Un CV complet** (3 pages maximum)
- **Un exposé détaillé et précis du plan d'études** mettant en avant la motivation personnelle du candidat. Cet exposé doit également préciser la durée globale, le planning du séjour envisagé et la durée totale de la bourse demandée (3 pages maximum)
- Le cas échéant, la **lettre d'admission** du candidat à un programme d'études. Cette pièce est à fournir, au plus tard, au mois de septembre suivant la candidature, avant l'entrée en vigueur de la bourse.
- Une photocopie de **tous les diplômes** obtenus depuis le baccalauréat (baccalauréat inclus) ainsi qu'une photocopie de **tous les relevés de notes** correspondants. Les originaux des diplômes seront à présenter lors de l'inscription dans l'établissement d'accueil. Le candidat devra également joindre une grille de correspondance de notes.
- **Le résultat du test linguistique onSET** (datant de moins de 2 ans) attestant du niveau d'allemand, obtenu après passage d'un test gratuit auprès d'un lecteur du DAAD en France. Les Instituts Goethe et centres culturels allemands en France (sauf Strasbourg) proposent également le onSET ou des tests équivalents, moyennant une participation de 15€ (tarifs préférentiels pour candidats à une bourse du DAAD). Les titulaires du DSH, du TestDaf, d'une licence d'allemand LCE ou du bac franco-allemand sont dispensés du test (fournir la copie justificative).
- Si la langue d'enseignement en Allemagne est l'anglais : des **justificatifs de la maîtrise de la langue anglaise** (TOEFL, TOEIC...)
- le candidat doit également joindre le formulaire suivant : [Informationen über Ihre gewünschten Masterstudiengänge](#)

Dans le cas d'un séjour en Allemagne effectué dans le cadre d'un projet de master ou de post-diplôme en France :

- le candidat doit fournir un document confirmant que les notes obtenues en Allemagne seront bien reconnues par son université en France.

2. À envoyer impérativement par voie postale à l'adresse indiquée ci-dessous :

- Un **formulaire de recommandation*** (à télécharger sur le portail de candidature) : Afin de télécharger le formulaire, vous devez vous connecter au portail de candidature du DAAD et cliquer sur Personenförderung => Gutachten anfordern => Gutachterformular erzeugen (en anglais : Personal funding => Request for reference form => Generate reference form). Transmettez le formulaire par voie électronique au professeur qui vous recommande afin qu'il le remplisse et signe. Comme les recommandations sont confidentielles, elles devront être transmises directement par l'enseignant-chercheur, par voie postale ou par mail (bikomo@daad.de), à notre bureau à Paris. Les formulaires de recommandation remplis ne doivent donc pas être transférés (uploadé) sur le portail avec les autres documents

Date limite de dépôt des dossiers

31 janvier

Renseignements

DAAD – Office allemand d'échanges universitaires
Maison de la Recherche - Sorbonne Université
Mme Janique Bikomo
28, rue Serpente
75006 Paris
Tél. : 01 53 10 57 81
Mél : bikomo@daad.de
Bureau : 512bis

ATTENTION

Votre candidature n'est recevable que si vous avez transmis l'ensemble des documents comme indiqué sur le portail et envoyé la lettre de recommandation par mail ou voie postale.

Une fois votre candidature soumise sur le portail, nous communiquerons avec vous via la messagerie du portail. Merci de vérifier régulièrement si vous avez reçu un message et de nous répondre également via la messagerie du portail.

La sélection des boursiers est effectuée par une commission du DAAD, mais c'est l'établissement allemand d'accueil qui décide de l'admission définitive du boursier. Dans la plupart des cas, le candidat doit passer un examen d'entrée. Le DAAD ne prend pas en charge d'éventuels frais d'examen. Il est donc indispensable que les candidats se renseignent préalablement quant aux modalités d'admission de l'établissement dans lequel ils veulent poursuivre leur formation. Si le candidat n'est accepté dans aucun des établissements ciblés pour la filière envisagée, la bourse ne pourra pas être maintenue, même si celui-ci a déjà reçu au préalable un avis de bourse du DAAD.

Si vous êtes sélectionné(e), vous recevrez l'avis de bourse (ainsi que tous les autres documents importants) également via le portail de candidature. Dès réception de l'avis de bourse, vous devrez le télécharger et l'enregistrer à nouveau sur le portail de candidature pour accepter la bourse. A défaut, la bourse ne pourra vous être attribuée.

Mise à jour le 23/11/2018